

Montréal, 23 août 2018

Madame Corinne Voyer  
Directrice  
Coalition québécoise sur la problématique du poids

Bonjour,

La présente fait suite à la demande que vous nous avez fait parvenir dans le cadre de l'actuelle campagne électorale et concernant les enjeux qui touchent de près votre organisation.

Il nous fait plaisir de vous transmettre notre réponse qui, nous l'espérons, sera à votre convenance.

**En 2017, la Coalition Poids et ses collaborateurs ont publié un rapport détaillant l'application de la Politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*. Ce rapport fait état du besoin de la mettre à jour et propose des recommandations à cet effet. Comment votre parti contribuera-t-il à améliorer l'offre alimentaire et la pratique d'activité physique dans les écoles préscolaire, primaires et secondaires ?**

Sous un gouvernement de la CAQ, toutes les écoles secondaires vont offrir des activités parascolaires et de l'aide aux devoirs, au moins 1 h par jour, pour tous les élèves du Québec. Nous allons offrir gratuitement 1h par jour d'activités parascolaires à plus de 300 000 adolescents. Évidemment, il y aura beaucoup d'activités sportives offertes.

Présentement, les élèves à risque au secondaire ont 70 % moins de chances de décrocher s'ils participent à une activité parascolaire en continu. Il faut littéralement décupler le nombre d'activités parascolaires au secondaire! Nous allons miser sur le sport, pour la santé de nos jeunes, mais également pour encourager la persévérance scolaire.

**Selon l'Institut de la statistique du Québec, les boissons sucrées sont consommées sur une base régulière par près de 40 % des citoyens. La consommation régulière de boissons sucrées augmente significativement le risque d'obésité, en plus d'être associée au diabète de type 2 et à la carie dentaire. Quelles mesures votre parti s'engage-t-il à mettre en place pour réduire la surconsommation de ces produits (ex. : une taxe sur les boissons sucrées réinvestie en prévention, le retrait de la vente des boissons sucrées dans les pharmacies et les établissements publics, une mise en garde sur les étiquettes) ?**

L'Institut national de santé publique a récemment publié une analyse détaillée de la taxe sur les boissons sucrées. Bien que l'INSPQ suggère la mise en place d'une taxe sur les boissons sucrées représente une mesure de santé publique prometteuse, il explique aussi que les données disponibles ne sont pas suffisantes pour tirer des conclusions robustes sur la consommation des boissons taxées. Les connaissances scientifiques disponibles appuient une hypothèse de substitution des boissons taxées par des boissons plus saines comme l'eau, mais aussi par d'autres boissons caloriques. Davantage d'études évaluatives robustes sont nécessaires pour documenter les effets de la taxe dans plusieurs contextes. Ainsi, en l'absence de données évaluatives robustes, un gouvernement de la CAQ n'envisage pas d'instaurer une nouvelle taxe sur les boissons sucrées et croit plutôt qu'il faut miser sur la prévention et développer des campagnes de sensibilisation auprès de clientèles spécifiques, notamment chez les jeunes.

**Combien et par quels moyens votre parti compte-t-il investir en prévention de l'obésité et des maladies chroniques ?**

Un gouvernement de la CAQ entend agir en prévention sur les déterminants de la santé parce que la santé générale des Québécois se dégrade. Par exemple, l'obésité et l'embonpoint coûtent maintenant 2,9 milliard de dollars par année au système de santé selon de récentes études de l'INSPQ. De nombreuses études internationales soulignent que le système de santé arrive loin derrière d'autres facteurs comme l'éducation, la prévention et la promotion de saines habitudes de vie, pour expliquer l'état de santé d'une population. Selon la majorité des experts, une place plus importante doit être faite

à la prévention et à la promotion de la santé et du bien-être. Le Québec réserve seulement 2,8 % de son budget en santé à la santé publique, comparativement à 5,5 % en moyenne au Canada. Le Québec doit amorcer un rattrapage avec les autres provinces canadiennes, d'autant plus que les investissements en santé publique permettent des économies à long terme. La CAQ travaillera sur un plan pour encourager les saines habitudes de vie afin de lutter contre l'augmentation du taux d'obésité et les maladies chroniques.

**En 2017, après de nombreuses consultations publiques, la Politique bioalimentaire a été dévoilée. Celle-ci reconnaît le rôle essentiel de l'alimentation dans le maintien d'une bonne santé. Or, le projet de loi 172, qui devait garantir l'application et la mise à jour de cette politique, n'a pas été adopté avant la fin de la session parlementaire. Votre parti s'engage-t-il à adopter un projet de loi afin de concrétiser la Politique bioalimentaire ?**

Le gouvernement du Québec doit donner l'exemple et favoriser l'achat de produits locaux. Trop de règlements empêchent les institutions publiques de s'approvisionner en produits frais et locaux. Il faut travailler à accroître l'approvisionnement local des acheteurs institutionnels. La CAQ veut favoriser l'essor de l'agriculture d'ici, ce qui permettrait de diminuer l'importation de produits alimentaires.

Pour favoriser la saine alimentation et soutenir notre industrie agroalimentaire, la CAQ fera des propositions concrètes au cours de la campagne électorale afin d'appuyer nos producteurs locaux. De plus, un gouvernement de la CAQ mettra en œuvre une Politique alimentaire et n'attendra pas, contrairement aux précédents gouvernements, l'échéance électorale avant de s'intéresser à cet enjeu.

**Comment votre parti s'engage-t-il à appuyer les municipalités souhaitant favoriser les saines habitudes de vie, notamment par l'offre alimentaire et l'aménagement de leur territoire ?**

Un gouvernement de la CAQ collaborera avec les municipalités du Québec pour identifier les mesures les plus efficaces pour soutenir les saines habitudes de vie et poursuivra le déploiement du Plan d'action de la Politique gouvernementale de

prévention en santé annoncé en mars 2018 qui cible notamment l'accès physique et économique aux aliments sains, reconnaît l'impact de l'aménagement du territoire sur la santé et l'importance de l'activité physique.

De plus, en novembre 2016 par exemple, la CAQ a déposé un projet de loi à l'Assemblée nationale proposant de permettre aux jeunes de jouer dans les rues des quartiers résidentiels de façon sécuritaire. Le député de Borduas Simon Jolin-Barrette voulait suggérer aux municipalités des balises claires pour encadrer le jeu dans les rues, car il est actuellement interdit de jouer dans les rues de plusieurs municipalités du Québec, même si cela est toléré. En déposant ce projet de loi, la CAQ voulait respecter l'autonomie de chaque municipalité pour désigner les rues où il sera permis de jouer en fonction de critères de sécurité. Au final, un amendement déposé par le député de Borduas dans le cadre du projet de loi 122 permettra aux municipalités d'adopter un règlement pour le jeu libre sur un chemin public.

Veillez agréer l'expression de nos considérations distinguées.

L'Équipe de la Coalition Avenir Québec